

VILLE DE JOEUF

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2012
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil douze, le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-trois octobre deux mil douze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENTS : VIGO, Ch. ZATTARIN, S. LUCCHESI-PALLI, P. FRANGIAMORE, JJ. GOTTINI, E. KOZLOWSKI, G. KEFF, M. FISCHER, J. DAUMET, R. METZINGER à partir de 19 H, G. MASSENET, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, I. PIEROLO

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : R. METZINGER par G. LINTZ jusqu'à 19 H
M. CROCENZO par A. CORZANI L. BAGGIO par Ch. ZATTARIN
C. CELKA par S. LUCCHESI-PALLI N. OREILLARD par P. FRANGIAMORE

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Ch. QUELIER, K. GANDOLFI, B. PAPA,
G. CHAVEROT, J. DI CESARE

Lorella Bertin a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, fait voter le compte-rendu du 24 septembre 2012 (adopté à l'unanimité), et accepté la candidature en tant que secrétaire de séance de Mme Lorella Bertin, le Maire a sollicité et obtenu l'accord du conseil sur l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Modification des élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet.

0.1-Modification des élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Compte tenu du fait qu'Isabelle Pierolo est désormais responsable de la commission des anciens, pendant que Christine Zattarin s'est vue attribuer la vice présidence de la commission des fêtes et de la culture, il a été proposé au conseil municipal de remplacer Christine Zattarin par Isabelle Pierolo au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

0.2-Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'ouvrir les postes suivants suite à avancements de grade :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

1- VIE MUNICIPALE

1.1- Elections d'une nouvelle adjointe – modification de l'ordre des adjoints dans le tableau

Après appel à candidature, seule Isabelle Pierolo s'est présentée au poste d'adjointe en remplacement de Serge Léonard, décédé.

A la majorité absolue (21 voix), elle a été élue et désignée vice-présidente de la commission des anciens.

Les adjoints numérotés de 5 à 7 sont remontés d'une place, la nouvelle adjointe se trouve de ce fait à la 8^{ème} position. En tant que vice-présidente d'une commission, elle sera membre de la commission des finances.

1.2- Demande d'intégration de Mme Léonard au sein d'une commission

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que Mme Léonard lui a fait la demande d'intégrer la commission des fêtes et de la culture. Cette candidature a été acceptée à l'unanimité.

1.3- Nomination d'un élu au COS

A l'unanimité, Madame Christine Zattarin a été désignée pour représenter les élus au sein du COS en remplacement de Serge Léonard.

A l'issue de ces points, le maire propose de modifier l'ordre du jour en commençant par le rapport d'activité 2011 de la SAUR, puisque le représentant de la société (M. Gavioli) est présent pour présenter le document.

3- COOPERATION INTERCOMMUNALE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

3.2- Examen du rapport d'activité 2011 de la SAUR

M. Gavioli présente quelques éléments marquants du rapport sur l'eau potable qui a été étudié par la commission développement durable.

Jean-Jacques Gottini, vice président de la commission, redonne les principaux indicateurs du rapport.

Il en ressort que le nombre d'abonnés et le linéaire de conduites sont stables et la consommation en eau diminue. Alors que le volume d'eau importé a baissé, le volume exporté lui, a augmenté de 2.8 %.

Le nombre de compteurs renouvelés représente environ 1 % du parc.

La part fixe de la facturation à l'usager a augmenté de 2.7 %. Quant à la part proportionnelle, elle est stable pour la ville mais a augmenté pour les autres organismes. Lionel Gérard demande le nombre d'ETP (équivalent temps plein) consacrés à la gestion du service à Joeuf. M. Gavioli l'ignore précisément mais le transmettra.

Par ailleurs, il est demandé au représentant de la SAUR d'expliquer le calcul de la facturation de la « redevance de prélèvement » qui revient in fine à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Celui-ci répond que la SAUR se voit facturer un montant global de redevance calculé sur le volume prélevé qu'elle répercute au plus juste sur la part proportionnelle facturée aux usagers. S'il y avait un trop perçu, celui-ci serait régularisé l'année suivante par une baisse de facturation.

Les élus souhaitent savoir s'il est possible que le service de l'eau soit directement destinataire de la facture de l'Agence de l'eau au lieu du fermier. M. Gavioli n'a pas de réponse certaine, l'information sera réclamée et fournie au prochain conseil municipal. De la même manière, M. Gavioli explique que le taux est différent d'une commune à l'autre alors que, suivant les informations détenues par les services municipaux, le taux de l'Agence de l'Eau est unique. Ce point sera également à clarifier.

Une autre question porte sur le rendement (plus de 78 %) : ce rendement est considéré comme bon. Les pertes (qui correspondent à 82 000 m³), proviennent des fuites, des purges, du piratage et des erreurs de comptage. Un effort a été fait par la ville dans le remplacement de 11 vannes. La question de l'équilibre calco carbonique est toujours d'actualité (limite des normes).

Un élu demande comment l'Agence de l'Eau redistribue le produit de cette redevance : celui-ci est redistribué aux entreprises privées, au monde agricole ou encore aux collectivités publiques sous forme de subventions pour leurs projets.

2- FINANCES

2.1- Budget principal Ville : décision modificative n° 3

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires jointes à l'appui de la note de synthèse.

L'adjoint chargé des finances attire l'attention des élus sur le haut niveau de l'autofinancement de la section d'investissement qui s'élève à 462 408,07 €.

2.2- Budget annexe « quartier de l'Hermitage » : décision modificative n° 1

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
023 virement section investissement	+	74748 subvention d'équilibre ville	+ 30 000.00 €
Total	+	Total	+ 30 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
		021 virement section de fonct.	+ 30 000.00 €
		1641 emprunt	- 30 000.00 €
Total		Total	0.00 €

2.3- Budget annexe « cinéma Casino » : décision modificative n° 1

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6061 électricité - gaz	-	703 reverset recettes MJC	+ 11 274.00 €

6152 entretien bâtiment	+	874.00 €		
6225 indemnité régisseur MJC	-	500.00 €		
6287 rembt dépenses MJC	+	12 000.00 €		
Total	+	11 274.00 €	Total	+ 11 274.00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
020 dépenses imprévues	+	9 126.00 €	1318 subv CNC solde réfection int. + 9 126.00 €
2131 travaux sur bâtiment	-	2 486.00 €	
2188 achat caisse enregistreuse	+	2 486.00 €	
Total	+	9 126.00 €	Total + 9 126.00 €

2.4- Budget de l'eau : décision modificative n° 1

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires jointes à l'appui de la note de synthèse. Celles-ci ont eu pour but de pouvoir financer le remplacement de la conduite du Pont de l'Usine qui s'est avérée supérieure de 80 000 € TTC à ce qui avait été prévu au budget primitif.

2.5- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté de prendre en charge la dépense suivante :

- Facture du restaurant « Le Beffroi » : 200.50 € : repas servis dans le cadre des concerts « Les Rendez-Vous de Curel » (024/62571).

2.6- Subventions 2012

Alors que les subventions aux associations ont été votées par délibération du 18 juin 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, y a apporté les modifications suivantes :

- Suppression de la subvention de 300 € attribuée à l'UPEJ (n'a pas fourni les documents obligatoires)
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Latin'Art » à l'occasion du concert « Les Rendez-vous de Curel » du 26/10/2012 (024/6574).

2.7- Règlements d'utilisation et nouvelles conventions de location des salles Curel et Parachini

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les règlements d'utilisation et les nouvelles conventions de location des salles Curel et Parachini intégrant, notamment, les droits et obligations des locataires.

2.8- Récupération de la TEOM 2011 auprès des locataires des logements communaux

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la récupération sur ses locataires de la TEOM 2011 payée par la ville sur ses propriétés foncières. Celle-ci s'effectuera en appliquant 1.59 % de réduction.

2.9- Rapport annuel (dit « du maire ») sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Le rapport, étudié par la commission des finances, est présenté par Mme la directrice générale.

Il est rappelé que la baisse de consommation en eau entraîne une baisse de la surtaxe communale, dont le tarif n'a pas évolué depuis 2003. Or, c'est précisément cette seule recette qui finance les investissements du service de l'eau.

Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

3- COOPERATION INTERCOMMUNALE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

3.1- Examen du rapport d'activité 2011 de la C.C.P.O.

Le rapport, étudié par la commission des finances, est présenté par Mme la directrice générale.

Jean-Jacques Gottini regrette que les compétences culture et petite enfance aient été traitées sur plusieurs pages, contrairement au développement économique qui n'a été évoqué qu'en quelques lignes.

Concernant le S.I.R.T.O.M., un débat s'installe sur les changements d'horaires d'ouverture de la déchèterie d'Homécourt, désormais fermée le dimanche et à 17H en semaine. Les administrés qui travaillent sont forcément gênés. Il est demandé aux délégués du S.I.R.T.O.M. de faire remonter l'information.

3.3- Examen du rapport d'activité 2011 du S.I.A.O.A.

Ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission développement durable et a été présenté par son vice président.

Concernant l'assainissement, il est rappelé que le syndicat Orne Aval est passé en régie en juillet 2010, ce qui s'est accompagné d'une baisse du tarif d'assainissement voté par le syndicat. Ce tarif devrait rester stable dans les années à venir tout en maintenant un fort niveau d'investissement.

En ce qui concerne la contribution eau pluviale, celle-ci augmente pour toutes les communes ; elle n'est pas liée au nombre de m3 consommés mais est fonction d'un minima des coûts de fonctionnement du syndicat, fixé par l'Union Européenne. Monsieur Gérard, Président du syndicat, en profite pour rappeler que le rapport tient compte des propositions d'amélioration des villes (et notamment de Joeuf) et que les services vont déménager mi-novembre dans les locaux de la station d'épuration. Il précise que l'adresse postale est basée au CAEF (Grands bureaux).

3.4- Examen du rapport d'activité 2011 de GrDF

Ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission développement durable et a été présenté par Jean-Jacques Gottini. Les quelques interrogations feront l'objet d'un courrier destiné à GrDF.

3.5- Examen du rapport d'activité 2011 du syndicat de gestion forestière

Ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission développement durable et a été présenté par Jean-Jacques Gottini. Celui-ci a donné les principaux indicateurs financiers du budget du syndicat et s'interroge sur le poste de dépense « gardiennage de l'église » pour un montant de 6 400 €. La question sera posée à la présidente du syndicat qui sera invitée lors d'une prochaine réunion de la commission afin d'éclairer les élus sur ce point et, de manière plus large, sur les activités du syndicat. L'horaire des réunions est également évoqué, car il ne permet pas aux élus d'y assister.

4- MARCHES PUBLICS

4.1- Avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation de marchés de prestations intellectuelles pour l'aménagement d'un pôle santé – plateforme de kinésithérapie

Monsieur le Maire a rappelé qu'un groupement de commande, modifié par un premier avenant, a été créé par convention entre la Ville de Joeuf et l'E.P.F.L. pour la passation de marchés de prestations intellectuelles pour l'aménagement d'un pôle santé – plateforme de kinésithérapie.

Il convient d'y apporter plusieurs précisions, notamment sur les missions du coordonnateur et ses relations avec les autres membres du groupement, ainsi que sur le plan de financement des différentes missions de prestations intellectuelles.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant n°2 à ladite convention.

5- URBANISME

5.1- Avenant n° 1 à la convention de travaux Graphic-Immo Ville de Joeuf / E.P.F.L. n° RD4M25

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant à la convention de travaux JOEUF-Graphic Immo n° RD4M25. Cet avenant a pour objectif d'intégrer les modifications apportées aux modalités d'intervention de l'EPFL sur le site Graphic Immo/Graphi 3. La ville devait initialement participer à hauteur de 95 600 € TTC pour la réhabilitation du clos et du couvert ainsi que les pré-aménagements extérieurs. Suite à l'incident sur Graphic Immo, il est convenu que l'EPFL prenne en charge l'ensemble des dépenses liées à la déconstruction/dépollution du site Graphic Immo pour une valeur de 350 000€ TTC. La réhabilitation du reste du site s'élève à 128 000 € TTC, la ville participera à hauteur de 20 % soit 25 600 € TTC.

6- DECISIONS DU MAIRE

6.1- Décisions

Monsieur le Maire a informé le conseil des décisions qu'il a prises par délégation :

DATE	N°	OBJET
07/09/2012	2012-DEC-051	Régie de recettes pour l'encaissement des participations lors de colloques organisés par la ville
07/09/2012	2012-DEC-052	Fixation du tarif de participation au colloque "écoquartier" du 11/10/2012
19/09/2012	2012-DEC-053	Avenant n°1 au contrat d'entretien des chaudières murales gaz et V.M.C. de la résidence sise 13 rue du Commerce
20/09/2012	2012-DEC-054	Signature des marchés pour la réalisation d'études dans le cadre d'aménagement de la ZAC de l'Hermitage : OTE pour le lot n° 1, SIRUS pour le lot n° 2 et 2EI pour le lot n° 3
24/09/2012	2012-DEC-055	Signature de l'avenant n° 1 au marché pour la suppression des branchements plomb sur le réseau d'eau potable communal

26/09/2012	2012-DEC-056	Souscription d'un contrat de contrôle technique de traitement d'eau des bâtiments communaux
27/09/2012	2012-DEC-057	Signature de la convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisibles
28/09/2012	2012-DEC-058	Contrat d'assurance temporaire pour l'exposition des tableaux de Monsieur KEMPF à la salle Curel du 1er au 15 octobre 2012
02/10/2012	2012-DEC-059	Signature du marché pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde avec le CDG 54
02/10/2012	2012-DEC-060	Contrat de maintenance du logiciel de gestion de la police municipale
15/10/2012	2012-DEC-061	Signature du marché pour la réfection de la passerelle Sainte-Anne avec TRAMAT
18/10/2012	2012-DEC-062	Fixation des tarifs du transport scolaire vers le collège Maurice Barrès pour l'année scolaire 2012-2013

Et des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N° dossier	Adresse du terrain	Date décision	Décision
IA 054 280 12 B0052	12 RUE SAINT CHARLES	26/09/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0053	17 RUE DU GENERAL DE GAULLE	26/09/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0054	17 RUE DU MARECHAL FOCH	02/10/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0055	30 RUE DE FRANCHEPRE	02/10/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0056	12 SQUARE MON LOGIS	09/10/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0057	21 RUE DU GENERAL MANGIN	16/10/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0058	24 RUE DU SA	17/10/2012	Non préemption en cours
IA 054 280 12 B0059	14 RUE DU COMMERCE	23/10/2012	Non préemption en cours

André CORZANI

Maire,
Vice-président du Conseil Général

